

ARRÊTÉ N°2025-200

OBJET : Travaux Extension câble BT souterrain

LA CLERLAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise SMPT en date du 3 novembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux d'extension de câble BT souterrain seront entrepris à la CLERLAIS, du 17 novembre au 20 décembre 2025, par l'entreprise SMPT (02.99.14.62.02).

Article 2 : La circulation s'effectuera en demi-chaussée avec mise en place d'une signalisation manuelle.

Article 3 : l'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours et aux services publics ainsi qu'aux riverains en dehors des heures d'ouverture du chantier.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 6 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 7 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh
 Ville de Saint-Aubin du Cormier

ARRÊTÉ N°2025-200

OBJET : Travaux Extension câble BT souterrain

LA CLERLAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise SMPT en date du 3 novembre 2025,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux d'extension de câble BT souterrain seront entrepris à la CLERLAIS, du 17 novembre au 20 décembre 2025, par l'entreprise SMPT (02.99.14.62.02).

Article 2 : La circulation s'effectuera en demi-chaussée avec mise en place d'une signalisation manuelle.

Article 3 : l'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours et aux services publics ainsi qu'aux riverains en dehors des heures d'ouverture du chantier.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 6 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 7 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 4 novembre 2025

Le Maire

Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Ville de Saint-Aubin du Cormier

2025-200



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803277848



N°14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **GROS-DESIRS** Prénom : **Morgiane**

Dénomination : **SMPT** Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue de Gerhoui**

Code postal **35650** Localité : **LE RHEU** Pays : **France**

Téléphone **0299146202** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **_____**

Courriel : **morgiane.gros-desirs@smpt.bzh**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **_____** Localité : Pays :

Téléphone **_____** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : **_____**

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **La Clerlais**

Code postal **35140** Localité : **ST AUBIN DU CORMIER**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui Indiquer la référence :

Description des travaux : **FORMAT A3 - Extension cable BT souterrain**

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : **17 11 2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 3**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 3** Date de début de réglementation **17 11 2025**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **_____**

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **_____**

Interdiction de :**Circuler**

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

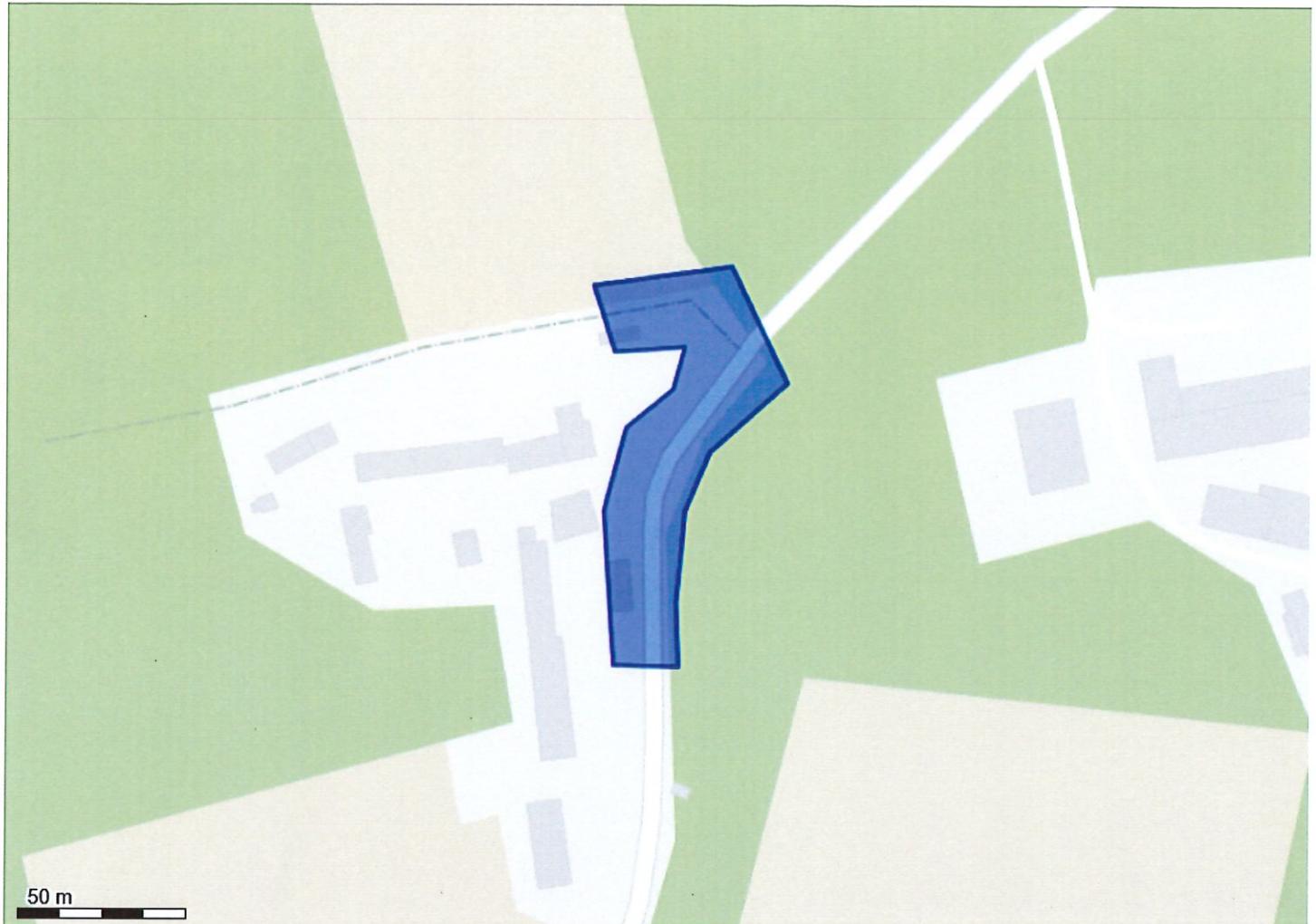
Fait à : LE RHEU

Le : 0 3 1 1 2 0 2 5

Nom : GROS DÉSIRS Prénom : Morgiane

Qualité :





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.41775198,48.24251238 -1.41719542,48.24256374 -1.41697079,48.2422556 -1.4172826,48.2420725 -1.41738318,48.2419162 -1.41741671,48.24167505 -1.41740665,48.24150535 -1.41766816,48.24150981 -1.4177084,48.24191843 -1.41762123,48.24213726 -1.41743012,48.24223997 -1.41738653,48.24235161 -1.41766481,48.24233822 -1.41775198,48.24251238</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.242512 -1.417752);(48.242564 -1.417195);(48.242256 -1.416971);(48.242073 -1.417283);(48.241916 -1.417383);(48.241675 -1.417417);(48.241505 -1.417407);(48.241510 -1.417668);(48.241918 -1.417708);(48.242137 -1.417621);(48.242240 -1.417430);(48.242352 -1.417387);(48.242338 -1.417665);(48.242512 -1.417752);
```